JURISGUIDE | GUIDE POUR LA RECHERCHE D'INFORMATIONS EN SCIENCES JURIDIQUES

OÙ TROUVER DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES EN DROIT DES LIBERTÉS PUBLIQUES ?

Les libertés publiques sont des libertés reconnues aux individus, encadrées et protégées par la loi, et garanties par l'État. La protection spécifique dont elles bénéficient existe même à l'égard des pouvoirs publics. Ainsi, le qualificatif public exprime l'opposabilité de cette liberté à la puissance publique notamment contre le pouvoir de l'administration. Les libertés publiques renvoient à la notion d'État de droit.[1]

Au sein de l'ensemble des libertés, le Conseil constitutionnel a reconnu certaines libertés comme étant fondamentales.

On pourra consulter la fiche pédagogique sur les Droits de l'homme en complément.

1. CROUZATIER-DURAND Florence, *Fiches de Libertés publiques et droits fondamentaux. Rappels de cours et exercices corrigés*, Ellipses, 2017.

PLAN DE L'ARTICLE

1. Textes de référence
2. Principaux ouvrages
3. Principales revues
4. Portails institutionnels
5. Associations internationales
6. Centres de recherche
7. Veille

1. Textes de référence

Constitution de la 5ème République

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

Préambule de la Constitution de 1946

Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

Code constitutionnel et des droits fondamentaux 2026, annoté et commenté. 15e éd., Dalloz, 2025 (disponible en ligne sur **Dalloz Bibliothèque**)

Code des droits de l'homme et des libertés fondamentales 2023. 7e éd. LexisNexis, 2022.

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales

2. Principaux ouvrages

- ANDRIANTSIMBAZOVINA J., GAUDIN H., MARGUÉNAUD J., *Dictionnaire des droits de l'homme*, PUF, 2008.
- BIOY Xavier, *Droits fondamentaux et libertés publiques*. 8ème éd., LGDJ, 2024.
- BURGORGUE-LARSEN Laurence, *La Convention européenne des droits de l'homme,* 4ème éd., LGDJ, 2024.
- DUPRÉ DE BOULOIS Xavier (dir.), *Les grands arrêts du droit des libertés fondamentales*. 5ème éd., Dalloz, 2025 (disponible en ligne sur **Dalloz Bibliothèque**)
- FAVOREU Louis et al., *Droit des libertés fondamentales*. 9ème éd., Dalloz, 2024 (disponible en ligne sur **Dalloz Bibliothèque**)
- MÉLIN-SOUCRAMANIEN Ferdinand, *Libertés fondamentales*. 5ème éd., Dalloz, 2023 (disponible en ligne sur **Dalloz**

Bibliothèque)

- OBERDORFF Henri, *Droits de l'Homme et libertés fondamentales*. 10ème éd., LGDJ, 2025.
- RENUCCI Jean-François., *Droit européen des droits de l'homme : droits et libertés fondamentaux garantis par la CEDH*. 9ème éd., LGDJ, 2021.
- ROBERT Loïc et SURREL Hélène, *Quel avenir pour le système européen de protection des droits de l'homme ?*, Anthemis, 2020.
- SOLDINI David (dir.), *Les grands textes de libertés et droits fondamentaux*. 10ème éd., Dalloz, 2025 (disponible en ligne sur **Dalloz Bibliothèque**)
- STIRN Bernard, *Les libertés en question*. 14ème éd., LGDJ, 2025.

3. Principales revues

Cahiers de la Recherche sur les Droits fondamentaux, (Presses universitaires de Caen) disponible sur **OpenEdition** depuis 2003.

Journal européen des Droits de l'Homme / European Journal of Human Rights, disponible sur **Strada Lex Europe** depuis 2013.

Revue des droits de l'Homme, revue du Centre de Recherches et d'Etudes sur les Droits Fondamentaux, disponible sur **OpenEdition** depuis 2012.

Revue des droits et libertés fondamentaux, revue du Centre de recherches juridiques de la Faculté de droit de Grenoble, consultable en libre accès depuis 2011.

Revue trimestrielle des Droits de l'Homme, disponible gratuitement sur **Jurisquare** (de 1990 à 2014) et sur abonnement via **Cairn** (à partir de 2019)

Yearbook of the European Convention on Human Rights / Annuaire de la convention européenne des droits de l'homme, disponible en version imprimée et en ligne (sur abonnement) sur Brill depuis 1960.

4. Portails institutionnels

- **France :**
  - Autorités administratives indépendantes :
    - Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (**CNIL**) : voir la fiche sur **Jurisguide**
    - Commission d'Accès aux Documents Administratifs (**CADA**) : voir la fiche sur **Jurisguide**
    - Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (**CNCDH**)
    - Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (**Arcom**)
  - Autorité constitutionnelle indépendante :
    - **Défenseur des droits** : voir la fiche sur **Jurisguide**
- **Europe :**
  - Cour Européenne des Droits de l'Homme (**CEDH**)
  - Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (**FRA**)

5. Associations internationales

Fédération Internationale pour les droits humains (**FIDH**) : la Fédération regroupe 188 organisations nationales (dans 116 pays) de défense de tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Elle agit aux niveaux régional, national et international en soutien de ses

organisations membres et partenaires pour remédier aux situations de violations des droits humains et consolider les processus de démocratisation.

Institut International des Droits de l'Homme, Fondation René Cassin (**IIDH**) : la Fondation propose de nombreuses formations relatives au droit international des droits de l'homme, au droit international humanitaire et au droit international pénal. La Fondation organise des manifestations scientifiques portant sur des thématiques liées aux droits de l'homme. L'activité de soutien à la recherche se manifeste également par la publication d'ouvrages aux Éditions Pedone et par l'octroi d'un Prix de thèse annuel francophone et anglophone.

6. Centres de recherche

Institut Maurice Hauriou (**IMH**, Université Toulouse Capitole). L'un des axes de recherche de l'IMH, "Puissance publique et droits fondamentaux" se concentre sur la problématique de l'exercice des libertés dans et par les institutions. Dans le cadre de l'axe sont régulièrement organisés des *Ateliers de droit des libertés*, ce sont des séminaires de réflexion sur un thème d'actualité de droit des libertés. Les publications des membres de l'Institut sont consultables via l'archive ouverte **Toulouse Capitole Publications**.

Institut caennais de recherche juridique (**ICREJ**, Université de Caen). Les recherches sur les Droits Fondamentaux s'organisent selon 4 axes : vulnérabilité et les droits fondamentaux, le contentieux privé et public, interne, comparé et international, science et numérique, et les mutations historiques et les évolutions contemporaines du droit. Les étudiants inscrits en *Master 2 Droit des libertés* rédigent des **Notes d'actualité**. Les publications des membres de l'Institut sont consultables sur **HAL**.

Centre de Recherche et d'Études sur les Droits Fondamentaux (**CREDOF**, Université Paris Nanterre). Le CREDOF est structuré autour de l'axe de recherche intitulé "Droits humains : histoire, théorie(s), critique". Le Centre diffuse ses publications sur **HAL**.

7. Veille

- Le Blog **Liberté, Libertés chéries** de Roseline Letteron, Professeur de droit public à Sorbonne Université (flux RSS).
- La lettre ***Actualités Droits-Libertés*** (ADL) sous l'égide du Centre de Recherches et d'Études sur les Droits Fondamentaux (CREDOF). Publiée sous la responsabilité de Tatiana Gründler, elle offre un accès à des informations et analyses juridiques dédiées à l'actualité des droits et libertés en France, en Europe et dans le monde.
- La veille **Droit des libertés** sur **le Portail universitaire du droit** pour suivre les colloques et les parutions scientifiques sur le sujet (flux RSS).
- Les actualités juridiques en **Droit de l'Homme et Libertés fondamentales**, sur le site du Village de la Justice.

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative Commons

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité
Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale
Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique
Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)
Pour la version intégrale du contrat : voir le code juridique Creative commons.